

Comment l'OMS peut-elle aider les pays à promouvoir et à protéger les droits des personnes souffrant de troubles mentaux?

Afin de traiter le problème de la maladie mentale dans les pays et d'améliorer les droits fondamentaux des personnes souffrant de troubles mentaux, l'OMS a créé le Projet de politique de santé mentale: répondre aux besoins, améliorer les services (MHPP). Ce projet comporte quatre volets interconnectés prenant appui les uns sur les autres.

❖ Documents et outils d'orientation du MHPP visant à fournir des informations sur la politique de santé mentale, la législation et les services.

- *Ouvrage de référence de l'OMS sur la santé mentale, les droits de l'homme et la législation* proposant des conseils aux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation visant à promouvoir et à protéger les droits des personnes souffrant de troubles mentaux.
- *Liste de vérification de l'OMS sur la législation concernant la santé mentale* afin d'aider les pays à examiner de façon critique l'exhaustivité et l'adéquation de la législation existante sur la santé mentale.
- *Guide des politiques et des services de santé mentale: une série de 14 modules* reliés entre eux, couvrant chaque aspect de l'élaboration des politiques, des plans et des services de santé mentale.
- Matériel de formation et outils conçus pour guider les parties prenantes nationales à travers le processus de réforme de la santé mentale.

❖ Réseau d'experts internationaux de l'OMS

- L'OMS a réuni un groupe d'experts internationaux en santé mentale travaillant sur les droits fondamentaux, la législation, les politiques, la planification, le développement des services, ces experts ayant été formés et équipés pour aider les pays souhaitant réformer leur système de santé mentale.

❖ Programme de formation MHPP

- Les représentants de l'OMS et les experts du réseau international organisent des ateliers de formation dans les pays engagés à améliorer la situation des personnes souffrant de troubles mentaux et à répondre à leurs besoins.
- Chaque atelier de 2 à 4 jours est conçu pour aider les responsables gouvernementaux et les autres parties prenantes à élaborer des stratégies

appropriées visant à améliorer les systèmes de santé mentale dans les pays.

❖ **Soutien direct au pays**

- Les pays peuvent recevoir un soutien technique direct, approfondi et suivi de la part de l'OMS et de son réseau afin d'élaborer des politiques de santé mentale, des lois et des services visant à répondre aux besoins des personnes souffrant de troubles mentaux et à promouvoir leurs droits fondamentaux.
- L'OMS apporte un soutien technique dans ce domaine à un nombre croissant de pays, dont: la Chine, le Ghana, le Guatemala, la Guinée Bissau, la Lettonie, le Lesotho, le Malawi, le Nicaragua, la Papouasie Nouvelle Guinée, le Rwanda, le Salvador, le Samoa, et plusieurs pays des Caraïbes.